

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 juillet 2020

Sous la présidence de M. William PICARD, maire sortant.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Régis BONNET, Mme Martine SPADA, adjoints au maire,
Mme LAENG Clémence, MM. Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Christophe LAMBOUR, Philippe VONIE, Mme Carole MULLER, M. Gilles BERRING, Mmes Aurélie MENG, Aline MUHR, Déborah FEGER, Virginie GSTALTER et Julien SCHELLE, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Véronique MOITRIER (qui a donné procuration à M. Julien SCHELLE), conseillère municipale.

Assistaient en outre à la séance : MM. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie, Jean-Loïc GUILLAUME et Gérard KILFIGER.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
 - II. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 27 février et 25 mai 2020.
 - III. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
 - IV. Affectation des résultats.
 - V. Vote du budget primitif 2020.
 - budget principal
 - budget annexe "service de transport scolaire"
 - budget annexe "urbanisation du site de l'Altenberg".
 - VI. Vote des taux de la fiscalité directe locale.
 - VII. Renouvellement de la ligne d'ouverture de crédits de trésorerie.
 - VIII. Définition de tarifs municipaux :
 - service de transport scolaire
 - école de musique municipale
 - gratuités suite à la période de confinement due à l'épidémie de coronavirus.
 - IX. Acquisition de mobiliers.
 - X. Extinction de créances.
 - XI. Présentation du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.
 - XII. Commission communale des impôts directs.
 - XIII. Divers.
 - XIV. Questions-réponses.
-

Le maire M. William PICARD ouvre la séance à 20 h 30. Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser de son retard, imputable à la conférence des maires organisée par la Communauté des Communes du Pays de Saverne à laquelle il vient de participer.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Aurélie MENG en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 27 février et 25 mai 2020.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 27 février et 25 mai 2020 sont approuvés par l'assemblée comme suit :

- procès-verbal du 27 février 2020 : par les conseillers sortants, sans observation ; les conseillers nouvellement élus se sont abstenus ;
- procès-verbal du 25 mai 2020 : par l'ensemble des conseillers, sans observation.

III. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

M. le maire rend compte aux conseillers municipaux des actes qu'il a réalisés au titre des délégations qu'ils lui ont attribuées :

<i>date</i>	<i>acte</i>	<i>décision</i>
02 06 2020	réponse à déclaration d'intention d'aliéner	non préemption communale de l'immeuble cadastré section 11 parcelles 168/1, 169/1 et 234/1, de 14,52 ares, sis 2, rue du Martelberg
04 06 2020	délégations aux adjoints au maire	
16 06 2020	délégations de signature aux agents administratifs	

Le Conseil Municipal en prend acte.

IV. Affectation des résultats.

Rapporteurs : MM. PICARD et BAMBERGER.

M. le maire rappelle que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 27 février 2020.

Après avoir entendu les explications de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

a) budget communal

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
fonctionnement			262.326,38	
investissement			386.130,52	
AFFECTATION				
1068 affect. en réserves d'inv.		262.326,38		
001 solde d'exécution (invest.) reporté		386.130,52		

b) service de transport scolaire

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
fonctionnement				9.870,95
investissement				
AFFECTATION				
002 report en fonctionnement	9.870,95			

c) urbanisation de l'Altenberg

RESULTAT	dépenses	recettes	excédent	déficit
fonctionnement			0,00	0,00
investissement				
AFFECTATION				
002 report en fonctionnement	0,00	0,00		

Tous les nombres ci-devant sont exprimés en €.

V. Budget primitif 2020.

Rapporteurs : MM. PICARD et BAMBERGER.

Le budget primitif (principal et annexes) 2020, tel qu'il a été élaboré par la commission des finances et du budget le 18 juin 2020, est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2020 résumé comme suit :

a) budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	chapitre	prévisions en €	chapitre	prévisions en €
	011 Charges à caractère général	475.700	013 Atténuation de charges	1.000
	012 Charges de personnel	774.000	70 Produits des services	49.380
	014 Atténuation de produits	17.000	73 Impôts et taxes	1.490.091
	66 Charges financières	66.000	74 Dotations et participations	86.093
	67 Charges exceptionnelles	1.500	75 Autres produits de gestion courante	18.730
	022 Dépenses imprévues	4.000	77 Produits exceptionnels	7.750
	023 Virement en section d'investissement	194.602		
	042 Opérations d'ordre entre sections	7.882		
	TOTAL	1.653.044	TOTAL	1.653.044
SECTION	DEPENSES		RECETTES	

D'INVESTISSEMENT	chapitre/opération	prévisions en €	chapitre	prévisions en €
	1641 Remboursement de prêts (capital)		229.100	
30 complexe sportif		11.300	001 excédent d'investissement reporté	386.130,52
91 terrains		133.000	021 virement de section de fonctionnement	194.602
92 divers mobiliers		49.100	10222 FCTVA	83.530,10
104 travaux routiers		613.743	10226 taxe d'aménagement	107.000
105 travaux de bâtiments		12.500	1068 excédent de fonctionnement reporté	262.326,38
127 aménagements sportifs		10.000	13 subventions	115.331
129 bâtiments écoles & médiathèque		14.000	024 cession d'immeubles	44.265
144 éclairage public		7.000	27 immobilisations financières	19.338
147 équipements intérieurs écoles & médiathèque		6.780	280422 amortissements	7.882
153 églises bâtiments		6.000		
156 mairie		20.000		
158 cimetière		5.000		
159 Espace Le Zornhoff		75.000		
PLU		20.000		
2762 transfert droit déduction TVA		13.338	21534 transfert droit déduction TVA	13.338
TOTAL		1.212.523	TOTAL	1.212.523

b) service de transport scolaire

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	chapitre	prévisions en €	chapitre	prévisions en €
011 Charges à caractère général		24.000,05	70 Produits de gestion courante	10.000
002 déficit antérieur reporté		9.870,95	74 autres recettes d'exploitation	23.871
TOTAL		33.871	TOTAL	33.871
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	chapitre	prévisions en €	chapitre	prévisions en €
TOTAL		0	TOTAL	0

c) lotissement sur le site de l'Altenberg

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	chapitre	prévisions en €	chapitre	prévisions en €
011 Charges à caractère général		509.265	70 autres recettes d'exploitation	750.000
71 production stockée		150.000		
023 Virement en section d'investissement		90.735		
TOTAL		750.000	TOTAL	750.000
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	chapitre/opération	prévisions en €	chapitre	prévisions en €
16 affectation		240.735	021 virement de section de fonctionnement	90.735
			35 sortie stocks (terrains vendus)	150.000
TOTAL		240.735	TOTAL	240.735

VI. Fixation des taux de fiscalité directe locale de 2020.

Rapporteurs : MM. PICARD et BAMBERGER.

Suivant proposition de la municipalité et aval de la commission des finances et du budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✓ ne pas appliquer d'augmentation des taux des taxes locales en 2020 ;
- ✓ fixer les taux de fiscalité directe locale comme suit pour 2020 :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,94 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,06 %

VII. Renouvellement de la ligne de crédits de trésorerie.

Rapporteurs : MM. PICARD et BAMBERGER.

La commune a bénéficié ces dernières années d'une ouverture de crédits de trésorerie (OCT) de 0,3 M€ consentie par la Caisse d'Epargne. La dernière a expiré au 03/05/2020.

Il est intéressant pour la commune de reconduire cette OCT afin d'assurer à la commune une trésorerie suffisante pour honorer les dépenses engagées. En raison des opérations simultanées "voiries rue Firth et rue Baerenthal" et "urbanisation du site de l'Altenberg" il est proposé d'augmenter le montant de l'OCT à 0,5 M€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la reconduction de la ligne d'ouverture de crédits de trésorerie aux conditions suivantes :
 - montant maximum : 500.000,00 € (cinq cent mille euros)
 - taux : révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0,95 %
 - durée : 1 an (renouvelable)
 - frais de dossier : 500 €
- donne délégation et autoriser le maire à :
 - retenir l'offre de ligne d'ouverture de crédits de trésorerie,
 - souscrire au contrat à intervenir.

Les crédits nécessaires au règlement des intérêts générés par l'utilisation de cette ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2020, chapitre 66.

VIII. Fixation de tarifs municipaux.

Rapporteurs : MM. PICARD., BAMBERGER, Mmes GAEHLINGER et SPADA.

a) service de transport scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- instaure les tarifs annuels pour l'exercice scolaire 2020/2021 comme suit :

prestation		<i>rappel tarifs 2019/2020 (en €)</i>	tarifs 2020/2021 (en €)
<i>ligne principale Monswiller - Saverne</i>			
enfants domiciliés à Monswiller			
	1 ^{er} enfant (4 trajets / jour)	338,00	338,00
	2 ^e enfant	292,00	292,00
	3 ^e enfant et suivants	85,00	85,00
	tarif réduit 1 ^{er} enfant (2 trajets / j.)	197,00	197,00
	tarif réduit 2 ^e enfant	168,00	168,00
	tarif réduit 3 ^e enfant et suivants	43,00	43,00
enfants domiciliés à Monswiller fréquentant la cantine scolaire durant trois jours par semaine			
	1 ^{er} enfant	231,00	231,00
	2 ^e enfant	190,00	190,00
	3 ^e enfant et suivants	48,00	48,00
enfants de l'extérieur			
	plein tarif	512,00	512,00
	tarif réduit	285,00	285,00
au mois		15 % du coût annuel	15 % du coût annuel
la journée pour un cas exceptionnel		5,00	5,00
réductions			
pour un déplacement hebdomadaire en moins (horaires STS et scolaires non concordants)		12,00	12,00
en cas d'absence huit jours consécutifs		1,00 € / jour	1,00 € / jour
pour non utilisation du bus le matin à 7 h 30 et <u>toute</u> l'année		52,00	52,00
<i>ligne secondaire place des Dragons – lycée du Haut Barr *</i>			
usagers domiciliés à Monswiller **		47,00	47,00
usagers non domiciliés à Monswiller **		73,00	73,00

* le service sera accessible à des élèves du lycée du Haut Barr non domiciliés à Monswiller ;

** ces usagers devront impérativement régler, au moment de l'inscription, un forfait à l'année pour l'utilisation du service

- dit que :
 - les tarifs de la ligne secondaire sont forfaitaires et ne feront l'objet d'aucune remise ou réduction ;
 - les abonnements seront facturés et à régler par trimestre en début de chaque trimestre.

b) Ecole de musique municipale.

• Tarifs trimestriels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs trimestriels concernant l'Ecole de Musique municipale pour l'exercice 2020/2021 comme suit :

prestation et temps par semaine	ELEVES MONSWILLEROIS ET MEMBRES MMM **		NON RESIDENTS : + 50 %	
	<i>rappel</i> 2019/2020	2020/2021	<i>rappel</i> 2019/2020	2020/2021
1 h formation musicale (FM) seule / éveil	69,00 €	69,00 €	103,50 €	103,50 €
1h FM + 30 mn instr. + mus. d'ensemble	92,50 €	92,50 €	138,50 €	138,75 €
1h FM + 3/4h instr. + mus. ensemble	127,00 €	127,00 €	190,50 €	190,50 €
30 mn instr. sans FM + mus. ensemble *	69,00 €	69,00 €	103,50 €	103,50 €
45 mn instr. sans FM + mus. ensemble	103,50€	103,50€	155,00 €	155,25 €
30 mn supplém. d'instr. (même instr. ou 2 ^e instr.)	42,00 €	42,00 €	63,00 €	63,00 €
45 mn supplém. d'instr. (même instr. ou 2 ^e instr.)	63,00 €	63,00 €	94,50 €	94,50 €

tarifs spéciaux :

élèves hors circuit étudiant (sauf membres de la musique municip.)	PLUS 40%	PLUS 40%	PLUS 40 %	PLUS 40 %
2 ^e élève et suivants d'une même famille	1/2 TARIF sur le tarif le moins élevé	1/2 TARIF sur le tarif le moins élevé	PLUS 50 %	PLUS 50 %
élèves en clarinette, cor, trombone ou baryton, saxophone	1/2 TARIF	1/2 TARIF	PLUS 50 %	PLUS 50 %
élèves actifs au sein de la Musique Municipale et propriétaires de leur instrument	MOINS 15 %	MOINS 15 %		

élèves résidant à Monswiller et dirigés vers l'école de musique de Saverne pour les disciplines ou niveaux non enseignés à Monswiller	<i>TARIFS MONSWILLER (la commune prend en charge le surcout s'il y a lieu)</i>	Les élèves s'inscriront directement auprès de l'école de musique de Saverne, <u>sans compensation de la commune</u>	SANS OBJET	SANS OBJET
musique d'ensemble : atelier jazz : 1 h toutes les 2 semaines (5h de cours/trim.)			35,00 €	35,00 €
stage de jazz / improvisation	38,00 €	38,00 €	58,00 €	58,00 €
stage de jazz / improvisation -10 € pour le 2 ^e élève	28,00 €	28,00 €	48,00 €	48,00 €

* tarif applicable uniquement dans l'un des cas suivants :

- ✓ réussite à l'examen de fin de cursus proposé par l'Ecole de musique municipale
- ✓ fréquentation d'un cours de FM dans une autre école de musique (sur justificatif et avis du directeur)
- ✓ impossibilité avérée de suivre les cours de FM (sur justificatif et avis du directeur).

** tarif 'local' :

- dont bénéficieront les élèves de l'école de musique municipale ayant été domiciliés à Monswiller au moment de leur intégration à ladite école ;
- qui ne pourra s'appliquer que de façon discontinue.

Précisions :

- tout trimestre entamé est dû en totalité ;
- l'élève qui pratique un instrument est invité à participer aux cours de formation musicale.

• **Location et vente d'instruments**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs et conditions de location et de vente des instruments de musique pour l'exercice 2020/2021 comme suit :

1. location simple d'un instrument appartenant à la commune ou à la Musique Municipale de Monswiller

- durée de location : annuelle, reconductible sur trois années au maximum
- tarifs de location :
 - ☞ élèves membres de la Musique Municipale : néant
 - ☞ autres élèves :
 - domiciliés à MONSWILLER : 26,00 € par trimestre
 - domiciliés à l'extérieur : 52,00 € par trimestre
- pas de possibilité d'achat
- périodicité de versement : trimestrielle

- révision obligatoire avant restitution de l'instrument : présentation d'une attestation ou d'une facture de révision
- entretien et révision sont à charge des utilisateurs.

En ce qui concerne les instruments appartenant à la Musique Municipale de Monswiller, la commune facture la location trimestriellement aux parents et reverse ce produit annuellement à l'association.

2. location-vente d'un instrument neuf

1^{ère} phase : location de l'instrument :

valeur H.T. de l'instrument	durée de location	remboursement trimestriel			
		1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
500 € à 700 €	2 ans	50 €	65 €		
700 € à 1.100 €	3 ans	50 €	65 €	80 €	
1.100 € à 1.400 €	4 ans	50 €	65 €	80 €	95 €

supérieur à 1.400 €	dès acquisition : 25 % du coût H.T. de l'instrument	remboursement en fonction de son montant, dispositions relatives à l'une ou l'autre des trois tranches de valeur susvisées
---------------------	--	--

2^e phase : vente de l'instrument :

- à l'issue des périodes de location définies ci-devant, obligation est faite aux parents d'acquérir l'instrument, étant entendu que le montant des locations versées seront déduites du coût H.T. de l'instrument – pour le règlement du solde des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande ;
- au cas où les parents (ou l'élève majeur) ne souhaitent pas acquérir l'instrument à l'issue des périodes de location, celui-ci devra être restitué à l'Ecole de Musique municipale ; le loyer et l'acompte de 25 % versés à l'origine resteront acquis à cette dernière ; l'instrument devra faire l'objet d'une révision aux frais du locataire (facture ou attestation à produire).

c) gratuités suite à la période de confinement due à l'épidémie de coronavirus.

En raison du confinement imposé aux citoyens de France par le Gouvernement certains services municipaux n'ont pas assuré les services pour lesquels ils ont perçus ou doivent percevoir des coûts d'adhésion.

Suivant proposition de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de consentir aux usagers et abonnés les remises suivantes :

- ✓ service de transport scolaire : gratuité du 3^e trimestre de l'année scolaire 2019/2020
Nota : les 15 derniers jours du 2^e trimestre lors duquel le service de transport n'a pas fonctionné ne seront pas remboursés ; ils seront compensés par la gratuité offerte pour les journées du 3^e trimestre lors duquel le service a fonctionné ;
- ✓ école de musique municipale : gratuité du 3^e trimestre de l'année scolaire 2019/2020 ;
- ✓ médiathèque municipale : prolongation de 3 mois des abonnements en cours.
Nota : la valeur d'un trimestre d'abonnement équivaut à 900 € environ.

IX. Acquisition de mobiliers.

Rapporteurs : MM. PICARD et BAMBERGER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser l'acquisition des différents mobiliers pour lesquels les crédits ont été portés au budget primitif 2020, à savoir :

<i>opération</i>	<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>destination</i>	<i>montant en € TTC</i>
092	2184	extincteurs	sécurité bâtiments	1.000
		lame de neige	déneigement hivernal	700
		signalisation et signalétique de voirie	sécurité voirie	2.000
		décors de Noël	illuminations de fin d'année	1.000
		cuve et pompe pour arrosage	entretien des massifs et espaces verts et fleuris	3.900
		instruments de musique	école de musique municipale	1.000
104	2184	bornes amovibles	sécurité voirie	1.000
144	2184	meubles d'éclairage	éclairage public	6.000
147	2183	ordinateurs	groupe scolaire et médiathèque	2.700
	2184	cuvettes de WC	école maternelle	2.000
		vidéoprojecteurs	école maternelle	1.000
		lecteur de CD	école maternelle	100
		cuisinière avec four	école élémentaire	600
		table à langer	médiathèque	80
		étiqueteuse automatique	médiathèque	300
156	2184	meuble de bureau	mairie	1.000
158	2184	columbarium	cimetière	5.000
159	2184	meubles et matériels	Espace culture et loisirs Le Zornhoff	5.000

- autorise le maire à engager ces investissements.

X. Extinction de créances.

Rapporteurs : MM. PICARD et BAMBERGER.

La trésorerie de Saverne a communiqué à la municipalité l'état des créances déclarées éteintes par une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action de recouvrement de la part du comptable public. Il s'agit de :

<i>titre/exercice</i>	<i>redevable</i>	<i>procédure</i>	<i>montant</i>
228/2016	JM Organisation	liquidation judiciaire	1.170,00 €
180/2018	Top Events	liquidation judiciaire	1.317,00 €

Après avoir entendu les explications de M. le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- constate l'extinction de ces créances ;
- s'engage à porter au budget primitif (article 6542) les crédits nécessaires à l'annulation des titres émis.

XI. Présentation du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Rapporteur : M. PICARD.

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales précise que dans les communes de 1 000 habitants et plus (à partir du 1^{er} mars 2020), le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de Monswiller, précédemment adressé par courriel aux conseillers municipaux, est évoqué. M. le maire propose de modifier le jour de tenue des réunions du Conseil Municipal : en raison des réunions organisées par la Communauté de Communes du Pays de Saverne les jeudis, et afin de permettre aux délégués communaux auprès de l'intercommunalité de participer aux réunions des deux collectivités, il suggère de fixer les réunions du Conseil Municipal aux lundis soirs. Après consultation de l'assemblée, cette proposition est entérinée.

Le règlement intérieur sera soumis à approbation lors de la réunion du Conseil Municipal en septembre prochain.

XII. Commission communale des impôts directs.

Rapporteur : M. PICARD.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2020 M. le maire avait fait état de la commission communale des impôts directs (CCID), dont le rôle est de donner un avis (participer à l'évaluation) sur chaque modification de valeur locative communale, qui est un élément constitutif des bases d'imposition des taxes directes locales.

Pour Monswiller, la CCID est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants issus de la population des contribuables de Monswiller. Ces commissaires sont désignés par la direction régionale des finances publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin (DRFP) parmi trente-deux personnes proposées par la municipalité.

Suivant l'article 1650-1 du Code général des impôts, cette commission est renouvelée après chaque élection municipale.

Le Conseil Municipal entérine la liste des 32 personnes qui seront proposées à la DRFP pour siéger au sein de la CCID :

SCHMITT Christophe	BIRON Catherine
TRAPPLER Marcel	WILT Jean-Marc
KLEIN Sylvie	ROSER Paul
SIMON Joseph	DANGELSER Jean-Marc
REINBERGER Florent	BIZIEUX Véronique
KLEIN Francine	LAMBOUR Christophe
BAMBERGER Bernard	MINNI François
SELEKLER Yasin	STRUB Carla
GSTALTER Jean-Luc	HALTER Paul
BERRING Gilles	MUNCH Marie-Jeanne
IMBS Paul	ZAMOJSKI Emmanuel
KILHOFFER Jean	HOLTZSCHERER Vincent
BONNET Régis	PIERRON Paul
GUILLAUME Jean-Loïc	HABERKORN Didier
GAEHLINGER Marie-Paule	ESILVA Maria
FREY André	LOHR Astride

XIII. Elections sénatoriales.

Rapporteur : M. PICARD.

Les prochaines élections sénatoriales françaises devraient normalement avoir lieu à la fin du mois de septembre 2020. Le Sénat sera renouvelé de moitié.

Les sénateurs ne sont pas directement élus par les électeurs, contrairement aux députés à l'Assemblée nationale élus lors des législatives. Il s'agit d'un suffrage universel indirect. Chaque sénateur est élu par un collège d'élus issus de la circonscription qu'il représentera. Ce collège de grands électeurs est composé de députés, de conseillers régionaux élus dans le département, de conseillers généraux et de délégués des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal sera appelé à désigner en son sein les délégués de Monswiller, qui sont au nombre de 8, dont 5 titulaires et 3 suppléants.

Suite à appel à candidatures de M. le maire, la liste des grands électeurs de Monswiller appelés à voter le 27 septembre 2020 pour élire les sénateurs est établie comme suit :

titulaires : Mme LAENG Clémence
M. PICARD William
Mme GAEHLINGER Marie-Paule
M. BAMBERGER Bernard
Mme SPADA Martine

suppléants : M. BONNET Régis
Mme FEGER Déborah
M. BERRING Gilles.

Suivant arrêté préfectoral du 01/07/2020, les conseils municipaux sont tenus de se réunir le 10 juillet 2020 à l'effet de procéder à la désignation de ces délégués. Après discussion, la

réunion du Conseil Municipal est fixée au 10 juillet 2020 à 11 h 30 pour élire les grands électeurs de la commune.

XIV. Divers.

1. Demande de subvention pour travaux de voirie.

Rapporteur : M. PICARD.

Dans le cadre de la démarche des contrats départementaux, le Département a créé quatre fonds d'investissement spécifiques pour soutenir les projets portés par les acteurs locaux et en particulier de solidarité communale. Ce fonds est destiné principalement aux communes : il permet de soutenir deux projets sur le mandat municipal financé avec un plafond de 100.000 € d'aide. Les opérations suivantes notamment sont éligibles :

- ✓ travaux de réfection de l'enrobé d'une voirie communale ;
- ✓ travaux de rénovation de l'éclairage public.

Le projet de réfection des voiries des rue Firth – 2^e tranche et rue Baerenthal, programmé en octobre 2020 sous réserve d'obtention d'aides financières, répond à ces critères.

Suivant proposition de la municipalité, et après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention départementale au titre du Fonds de solidarité communale pour la réalisation de l'opération : **réfection des voiries communales et rénovation de l'éclairage public des rue Firth et rue Baerenthal** ;
- adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES – coûts estimatifs :

- ✓ travaux :
 - voirie – réseaux divers : 434.699,00 € H.T.
 - mise en souterrain ligne HTA : 75.000,00 € H.T.
 - mise en souterrain réseau Orange : 3.199,51 € H.T.
- ✓ frais annexes :
 - maîtrise d'œuvre : 16.936,00 € H.T.
 - mission SPS : 1.396,00 € H.T.
 - publication appel d'offres : 464,72 € H.T.
 - géomètre (levé topographique) : 670,00 € H.T.
 - aléas : 4.634,77 € H.T.

❖ **TOTAL DEPENSES :** **537.000,00 € H.T.**

SUBVENTIONS sollicitées :

- ✓ Etat – DETR°: néant
- ✓ Conseil Départemental : 100.000,00 €
(21 % de 970 K€, plafonné à 100 K€)

❖ **TOTAL RECETTES :** **100.000,00 €**

AUTOFINANCEMENT : **437.000,00 € H.T.**

- charge le maire de réaliser toutes démarches nécessaires dans ce cadre.

2. Nombre de représentants communaux auprès de la MAPA.

M. le maire précise que suite à un changement des statuts de l'association de gestion de la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées de l'Altenberg (MAPA), la commune ne compte désormais plus que trois délégués – au lieu de quatre - auprès de celle-ci.

Les délégués communaux sont donc : Mme LAENG Clémence, MM. BONNET Régis et WILT Jean-Marc. M. LAMBOUR Christophe n'est plus délégué communal mais demeure néanmoins au sein du Conseil d'Administration de la MAPA.

3. Résiliation de la convention conclue entre l'Association de gestion de la MAPA de l'Altenberg et la commune de Monswiller.

Par convention en date du 21/09/2016 la commune met à la disposition de la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées de l'Altenberg les services techniques pour réaliser des travaux d'entretien des espaces verts et des bâtiments de la MAPA. Suite à une analyse de la situation actuelle, monsieur le maire évoque la dénonciation de la convention à l'expiration de la période annuelle en cours, soit au 1er octobre 2020. Une lettre recommandée avec accusé réception a été adressée à l'association de gestion de la MAPA de l'Altenberg.

4. Point sur la conférence des maires du 2 juillet 2020.

M. le président de l'intercommunalité prévoit de réunir les maires des communes membres avant chaque réunion de la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Monsieur le maire précise que le président en exercice de la CCPS devrait se représenter à sa succession avec une équipe qui pourrait associer, comme vice-présidente en charge de la communication, madame Marie-Paule GAELINGER. Les élections auront lieu le vendredi 16 juillet.

5. Délégué aux instances du SDEA.

La communauté de communes a compétence dans les domaines du petit cycle de l'eau (eau, assainissement) et du grand cycle de l'eau (GEMAPI). Elle a délégué l'exercice de ces compétences au Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA). Le Conseil de Communauté sera amené à désigner les représentants du territoire auprès du SDEA.

Le Conseil Municipal confirme sa décision du 25 mai 2020 : M. Bernard BAMBERGER sera proposé comme délégué de la commune de Monswiller aux instances du SDEA lors de la réunion du Conseil communautaire en juillet.

XV. Questions - réponses.

M. le maire consulte l'assemblée quant au mode de tenue des réunions du Conseil Municipal sans **support papier**. Différents avis sont exprimés : M. BOSS déplore le manque de support documentaire, Mme FEGER dit qu'une projection visuelle peut suffire, M. BAMBERGER s'exprime clairement en faveur de supports papiers, M. BONNET souhaite une communication dématérialisée mais sous format Word permettant à chacun d'ajouter ses annotations.

Après un tour de table, l'assemblée décide de ne pas fournir des impressions sur support papier lors des réunions du Conseil Municipal ou des commissions communales. Tous les documents seront fournis sous forme dématérialisée.

L'idée exprimée par M. SCHMITT de doter chaque conseiller municipal d'une tablette électronique sera examinée en 2021, à l'occasion de la réunion de la commission des finances et du budget.

Afin de respecter les normes sanitaires liées à l'épidémie en cours, restreignant notamment les rassemblements à un minimum de personnes, seuls les conseillers municipaux ont été invités à participer à la cérémonie commémorative du **14 juillet** cette année-ci.

Un **nid de cigognes** est installé sur un mat d'éclairage dans la rue Firth. En raison des travaux de réfection de la voirie avec enfouissement des réseaux secs en aérien ce nid risque de disparaître. Le nid repose en effet sur des câbles du réseau d'électricité qui seront ôtés.

M. BONNET précise que ce mât en béton peut être enlevé dans le cadre du chantier de façon gratuite. Si la commune devait enlever ce mât ultérieurement, la commune devrait alors payer cette opération.

Il est également précisé que :

- les riverains habitant à proximité du nid de cigognes avaient été consultés par la mairie en 2019. La quasi-totalité de ceux-ci s'était exprimée en faveur du maintien de ce nid ;
- Electricité de Strasbourg réseaux (ESr) a été démarché par la municipalité pour proposer une solution de sauvetage du nid.

Le Conseil Municipal suit avec attention ce sujet et en débattera ultérieurement.

Mme FEGER demande quel est le rôle du **secrétaire de séance**. Cette tâche consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux. Rappel : l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. SCHMITT évoque l'opportunité d'organiser un **marché hebdomadaire** à Monswiller. M. BAMBERGER répond que la commune compte beaucoup de commerces et qu'il ne faudrait pas pénaliser ceux-ci.

Après discussion, il est décidé de revenir sur ce sujet après levée des restrictions sanitaires liées à l'épidémie du Covid 19.

Mme MUHR évoque la possibilité de recréer un club de **tennis** à Monswiller. M. le maire indique que les **courts**, un temps laissés à l'abandon, ont été mis à disposition du Football Club.

M. BERRING soulève le problème des **dépôts sauvages**, récurrent aux abords de la rue du Martelberg. Il demande ce que la commune est prête à faire pour endiguer ces incivilités. A la demande de M. SCHELLE, ce sujet sera inscrit à un prochain ordre du jour du Conseil Municipal afin que des décisions concrètes soient envisagées.

M. le maire lève la séance à 22 h 30.